

LUTTE DE CLASSE

POUR le POUVOIR des TRAVAILLEURS

MARS 1976

CONCURRENCE ET PEREQUATION DES TAUX DE PROFIT

Le numéro de janvier 1976 de "Lutte de Classe" comportait, en annexe au texte "Marché et Planification", un bref résumé des principes selon lesquels s'effectue, dans une économie de marché, la péréquation des taux de profit. Ce transfert de plus-value des branches d'industrie à basse composition du capital vers les branches à composition élevée était illustré schématiquement à partir d'une économie réduite à deux branches de composition différente. Nous allons ici compléter ce schéma en montrant à l'aide de quelques exemples chiffrés comment le taux de profit s'établit au niveau des entreprises d'une même branche d'industrie, compte tenu de la composition et de l'efficacité de leur capital (1).

Rappelons tout d'abord le schéma de la péréquation entre deux branches, A et B (cf Tableau 1). L'une et l'autre emploient une force de travail qui crée une valeur de 50 durant la période de production, valeur qui se répartit par moitié entre la rémunération des travailleurs (v) et la plus-value (pl). Toutefois, pour exploiter cette force de travail, la branche A immobilise un capital constant (K) égal à 100, alors que dans la branche B celui-ci est de 150. La période de rotation du capital étant égale à 10 dans les deux branches, la valeur incorporée à la production courante par le capital constant (c) s'élève à 10 dans la branche A et à 15 dans la branche B.

(1) La question de la concurrence entre les entreprises d'une même branche a été abordée dans "Le mode de production capitaliste" ("Lutte de Classe" mai et juin 1975).

Dans le cours de la circulation, les prix de production s'établissent de manière que chaque branche réalise le même taux de profit sur le capital qu'elle immobilise, soit ici 20 % (la plus-value totale de 50 rapportée au capital total de 250). De ce fait, bien qu'ayant extrait la même quantité de plus-value (25) les deux branches réalisent des masses de profit différentes : pour A le profit n'est que de 20 (20 % de 100), pour B il s'élève à 30 (20 % de 150).

Supposons maintenant que la branche B se compose de deux entreprises, B1 et B2, de caractère très différent. La première emploie une force de travail dont la rémunération, durant la période de production, est de 15, en immobilisant un capital de 50. La seconde immobilise un capital de 100, mais n'emploie qu'une force de travail dont la rémunération est 10 (1).

On voit que le capital des deux entreprises a une composition très différente : B2 emploie beaucoup plus de capital constant par tête d'ouvrier que B1. Peut-on, à partir de cette caractéristique, appliquer aux deux entreprises le même raisonnement qu'aux branches A et B dans le tableau 1 ci-dessus ? Ce serait oublier que les deux entreprises produisent la même marchandise, pour laquelle il ne peut y avoir qu'un seul prix de production à un moment donné. Dans le cas présent, ce prix est déterminé par la masse totale du prix de production attribué à la branche B par le jeu de la péréquation (à savoir 70, cf. la colonne B, ligne 7, des tableaux 1 et 2). En divisant le prix de production total par le nombre d'unités produites, on obtient le prix de production unitaire sur lequel s'alignera, à la longue, le prix réalisé sur le marché par la marchandise en question.

De ce fait, il apparaît que la répartition entre les entreprises B1 et B2 du prix de production total sera fonction tout simplement de la quantité produite par chacune d'elles. Quant à leur profit respectif, il sera égal à la différence entre le prix total des marchandises produites, et le prix de revient de cette production (reconstitution du capital constant consommé et salaires distribués).

Ainsi, si la production totale de la branche B s'élève à 100 unités (100.000 réfrigérateurs, ou 100 millions de tonnes d'acier, etc.), le prix unitaire est égal à 0,70 (70 divisé par 100). Dès lors, si l'entreprise B1 produit 40 unités, et l'entreprise B2 60, le prix total de la production est égal à 28 pour la première (40 multiplié par 0,70) et à 42 pour la seconde (60x0,70) (cf. Tableau 2, cas n°1). Dans ces conditions, le prix de revient de B1 étant égal à $5c + 15v$, son profit est égal à 8 (28 - 5 - 15). Le prix de revient de B2 étant égal à $10c + 10v$, il lui reste un profit de 22 (42 - 10 - 10). Mais, rapporté à son capital immobilisé, le profit de B1 ne représente qu'un taux de 16 %, tandis que le profit de B2 représente 22 % de son capital (cf la ligne 11 du Tableau 2). Au total, la branche B réalise bien le taux de profit moyen, qui est ici de 20 %. Mais ce taux n'est nullement le même pour les deux entreprises de la branche.

(1) On suppose toujours ici que le salaire par heure de travail est identique pour toute la force de travail employée. Le montant des salaires distribués est donc proportionnel à la quantité de travail vivant mise en oeuvre.

Le taux de profit supérieur de l'entreprise B2 reflète-t-il la composition plus élevée de son capital ? Pour se convaincre du contraire, il suffit de modifier l'hypothèse de répartition de la production. Supposons, par exemple, (cf. Tableau 2, cas n° 2) que la production se répartit à raison de 45 unités pour B1 et 55 pour B2. Le prix total de la production de B1 est alors de 31,5 ($45 \times 0,70$) et son profit de 11,5 ($31,5 - 5 - 15$), ce qui lui assure un taux de profit de 23 % (11,5 en pourcentage de 50). Le prix total de la production de B2 est de 38,5 ($55 \times 0,70$), son profit de 18,5 ($38,5 - 10 - 10$) et son taux de profit de 18,5% (18,5 en pourcentage de 100). Cette fois, c'est l'entreprise dont le capital a la composition la plus basse qui réalise un profit supérieur à la moyenne, tandis que l'inverse est vrai pour l'entreprise dont le capital a la composition la plus élevée.

Ce qui est décisif, c'est donc l'efficacité avec laquelle chaque entreprise utilise l'ensemble de ses ressources, tant en capital constant qu'en travail vivant. On tente généralement de mesurer cette efficacité par la productivité apparente du travail (c'est-à-dire la quantité de marchandises produite par unité de travail vivant employé - production par tête d'ouvrier ou par heure de travail). Nous pouvons constater (cf Tableau 2, ligne 10) que cette productivité est ici très différente pour les deux entreprises en cause.

Dans le cas n° 1, la productivité de B1 est de 2,66 (40 unités divisées par 15 v) alors que celle de B2 est de 6 (60 unités divisées par 10 v), la productivité moyenne de la branche étant de 4 unités (100 divisé par 25 v). Mais, pour réaliser un taux de profit supérieur à celui de B2, il n'est nullement nécessaire que l'entreprise B1 ait une productivité plus élevée. Le cas n° 2 montre qu'un profit de 23 % peut fort bien être réalisé par B1 avec une productivité de 3, alors que B2, avec une productivité de 5,5, n'obtient qu'un taux de profit de 18,5 %.

Autrement dit, le fait pour une entreprise d'élever la composition de son capital ne lui assure pas automatiquement un taux de profit suffisant, mais lui impose au contraire l'obligation d'élever de manière correspondante la productivité du travail qu'elle emploie, ce qui ne résulte pas mécaniquement de l'importance de son capital constant (1).

On peut chiffrer très simplement les conditions qui permettraient aux entreprises B1 et B2 de réaliser, l'une et l'autre, le taux moyen de profit. Compte tenu de la composition et de l'importance de leurs capitaux respectifs, il faut que la production se répartisse à raison de 43 unités pour B1, et 57 pour B2 (cf Tableau 2, cas n° 3). Dans ce cas, en effet, le prix total de la production de B1 est égal à 30, celui de la production de B2 est égal à 40, et leur profit est respectivement de 10 ($30 - 5 - 15$) et de 20 ($40 - 10 - 10$), ce qui représente bien dans chaque cas 20 % du capital avancé.

(1) Ce point, qui a été abondamment traité, aussi bien empiriquement que théoriquement, dans divers textes publiés dans "Lutte de Classe" au cours des dernières années, suffit pour renvoyer dans les limbes de la divagation toutes les "théories" selon lesquelles aujourd'hui le capital constant assurerait seul la production, le travail vivant étant devenue en quelque sorte superflu.

Cette situation implique une productivité apparente du travail égale à 2,86 pour B1, et à 5,70 pour B2. Autrement dit, la production par unité de travail vivant dépensé reste en tout état de cause très différente dans les deux entreprises, mais pour que leurs taux de profit s'égalisent il faut que cette différence se trouve dans un rapport bien déterminé avec la composition de leur capital (1). Toute déviation de la productivité d'une entreprise par rapport à ce "niveau d'équilibre" entraîne une déviation correspondante de son taux de profit par rapport à la moyenne. En même temps, comme le montrent les exemples ci-dessus, il y a variation dans le même sens de la part du marché qui revient à chaque entreprise, dans la mesure où la "demande" globale est supposée inchangée (2).

On remarquera cependant que même lorsque l'entreprise B1 réalise un taux de profit supérieur à la moyenne, son profit reste inférieur à la plus-value extraite de la force de travail qu'elle emploie, tandis que l'inverse est vrai pour l'entreprise B2 (cf Tableau 2, cas n° 1). Autrement dit, le transfert de plus-value provoqué par la péréquation des taux de profit joue en faveur des entreprises où la composition du capital est élevée, mais ce transfert à lui seul ne leur assure pas le taux de profit correspondant à la moyenne sociale. On peut illustrer ces propositions en décomposant en ses éléments constitutifs la "valeur ajoutée" par unité de travail vivant dans les entreprises B1 et B2 (cf Tableau 3).

En divisant le prix total de la production par le nombre d'unités de travail vivant mises en oeuvre (représenté ici par v) on obtient dans tous les cas une "valeur ajoutée" par tête plus élevée pour B2 que pour B1. Une partie de la différence reflète mécaniquement la composition plus élevée du capital de B2 ; la valeur transmise par le capital constant (c) est en effet nécessairement plus élevée, pour chaque unité de travail vivant mise en oeuvre, que dans l'entreprise B1. Qui plus est, la différence est sur ce point la même quelle que soit la productivité de chaque entreprise (comparer les cas n° 1, 2 et 3). Bien entendu, il n'existe aucune différence en ce qui concerne v par unité de travail vivant, vu l'hypothèse ici adoptée d'une force de travail homogène.

(2) Il va de soi que dans la réalité les interactions sont beaucoup plus complexes. Il n'y a aucune raison pour que la péréquation des taux de profit s'effectue selon des "moyennes de branche" recouvrant des situations aussi disparates que celles des entreprises B1 et B2. A la longue, le type d'entreprise le plus efficient (généralement, celui dont la composition technique est plus élevée) tend à éliminer les autres, ce qui modifie du même coup la "moyenne" qui sert de base à la péréquation. De même, la production d'une marchandise déterminée que le marché peut absorber (la demande) n'est pas fixée une fois pour toutes : elle évolue, notamment en fonction de la productivité de la branche correspondante. Le présent texte n'a pas d'autre ambition que de souligner le rôle crucial de la productivité dans la concurrence qui oppose les entreprises capitalistes, et donc dans la valorisation de leur capital.

(1) On peut traduire cette condition dans le langage des économistes bourgeois, qui assignent une productivité distincte aux deux "facteurs de production" que sont pour eux le capital et le travail. Dans l'exemple ici retenu le cas n° 3 implique une "productivité globale des facteurs" égale à 1,875, les coefficients de pondération attribués à K et à v étant respectivement égaux à 22,7 et 77,3 (le tout dans le cadre d'une "fonction de production" du type Coob-Douglas.

Par contre, le profit par unité de travail vivant montre d'appréciables différences. On peut considérer la différence figurant à la ligne 3 du Tableau 3 dans le cas n° 3 (taux de profit égal à la moyenne sociale pour les deux entreprises) comme traduisant l'effet indirect de la composition du capital (par l'intermédiaire de la péréquation des taux de profit). Mais on voit (en comparant avec les cas n° 1 et 2) que cette différence peut varier de manière très importante selon la productivité respective des deux entreprises considérées.

Autrement dit, une certaine efficacité dans la combinaison du travail mort et du travail vivant est une condition indispensable pour qu'un capital de composition élevée obtienne le "droit" d'exploiter, non seulement la force de travail qu'il emploie directement, mais aussi celle qui est employée par des capitaux de composition plus basse. Plus cette efficacité est grande, plus la plus-value créée par la force de travail dans le cadre d'entreprises à faible capitalisation est irrésistiblement aspirée par les capitaux à forte composition technique. Mais seule une inefficience monstrueuse (à peu près inconcevable dans la pratique) de la part des entreprises à forte capitalisation pourrait empêcher ce drainage de la plus-value à leur profit (1).

TABLEAU 1 - PEREQUATION DES TAUX DE PROFIT				
		Branche		Ensemble de l'économie
		A	B	
1 - Capital constant	K	100	150	250
2 - Valeur transmise par le capital constant	c	10	15	25
3 - Rémunération du travail vivant	v	25	25	50
4 - Plus-value extraite	pl	25	25	50
5 - Profit réalisé	p	20	30	50
6 - Valeur totale (2+3+4)		60	65	125
7 - Prix de production totale (2+3+5)		55	70	125
8 - Taux de profit (5:1)		20 %	20 %	20 %

(1) On voit ainsi l'absurdité de la thèse selon laquelle il n'existerait pas de formes avancées et arriérées du capitalisme, tout n'étant affaire que de circonstances (et de "consentement").

TABLEAU 2 - PRODUCTIVITE ET TAUX DE PROFIT

	Entreprise B1	Entreprise B2	Total bran- che B
<u>Cas n° 1</u>			
1 - Capital constant K	50	100	150
2 - Valeur transmise par le capital constant c	5	10	15
3 - Rémunération du travail vivant v	15	10	25
4 - Plus-value extraite pl	15	10	25
5 - Profit réalisé p	8	22	30
6 - Valeur totale (2 + 3 + 4)	35	30	65
7 - Prix de produc- tion total (2+3+5)	28	42	70
8 - Quantité produite	40	60	100
9 - Prix de produc- tion unitaire (7 : 8)	0,70	0,70	0,70
10 - Productivité du travail (8 : 3)	2,66	6,00	4,00
11 - Taux de profit (5 : 1)	16 %	22 %	20 %
<u>Cas n° 2</u>			
1 à 4 : identiques au cas n° 1			
5 - Profit réalisé p	11,5	18,5	30
6 - Valeur totale (2 + 3 + 4)	35	30	65
7 - Prix de production total (2+3+5)	31,5	38,5	70
8 - Quantité produite	45	55	100
9 - Prix de production unitaire (7 : 8)	0,70	0,70	0,70
10 - Productivité du travail (8 : 3)	3	5,50	4,00
11 - Taux de profit (5 : 1)	23 %	18,5 %	20 %
<u>Cas n° 3</u>			
1 à 4 : identiques au cas n° 1			
5 - Profit réalisé	10	20	30
6 - Valeur totale (2 + 3 + 4)	35	30	65
7 - Prix de production total(2 + 3 + 5)	30	40	70
8 - Quantité produite	43	57	100
9 - Prix de production unitaire (7 : 8)	0,70	0,70	0,70
10 - Productivité du travail (8 : 3)	2,86	5,70	4,00
11 - Taux de profit (5 : 1)	20 %	20 %	20 %

TABLEAU 3 - VALEUR AJOUTEE PAR UNITE DE TRAVAIL VIVANT

	Entreprise B1	Entreprise B2	Différence B2 - B1
<u>Cas n° 1</u>			
1 - c : v	0,33	1,00	0,67
2 - v : v	1,00	1,00	0
3 - p : v	0,53	2,20	1,67
4 - Total			
(<u>c + v + p</u>)	1,86	4,20	2,34
v			
<u>Cas n° 2</u>			
1 - c : v	0,33	1,00	0,67
2 - v : v	1,00	1,00	0
3 - p : v	0,77	1,85	1,08
4 - Total			
(<u>c + v + p</u>)	2,10	3,85	1,75
v			
<u>Cas n° 3</u>			
1 - c : v	0,33	1,00	0,67
2 - v : v	1,00	1,00	0
3 - p : v	0,67	2,00	1,33
4 - Total			
(<u>c + v + p</u>)	2,00	4,00	2,00
v			

35 x 40

En présentant ce texte, publié dans COLLEGAMENTI n° 7, nous entendons poursuivre la discussion avec les camarades du C C R A P (1), déjà développée dans des numéros précédents de Lutte de Classe (2).

Les pages qui suivent, écrites dans un but de discussion interne, se réfèrent certes spécifiquement à la situation de l'Italie, où la sensibilisation à des mots d'ordre bureaucratique traduit le tassement actuel de l'initiative ouvrière.

Elles présentent cependant un intérêt plus général, et nous paraissent clarifier et dépasser les analyses précédentes, dans la mesure en particulier où la discussion sur l'organisation et l'autonomie prolétarienne s'établit cette fois directement à partir de problèmes qui se posent concrètement.

La pression pour une réduction de la durée du travail est, depuis plus d'un siècle, un des axes principaux de la lutte de classe. La première action collective du prolétariat de toute une nation a été la lutte des ouvriers anglais contre la tentative des capitalistes de prolonger la durée du travail au-delà des possibilités physiques des ouvriers, et de faire travailler les enfants à l'usine. Dans ce domaine, initiative ouvrière et réorganisation capitaliste se sont entrecroisées en une lutte acharnée. L'impossibilité d'accroître la plus-value absolue (résultant de l'extension quantitative de la journée de travail) a poussé les capitalistes à accroître la plus-value relative (en développant la productivité du travail). C'est à cette fin que le capital s'est vu contraint d'accélérer, d'abord le procès de la mécanisation, puis celui de l'automatisation de la production.

...

(1) Centre Communiste de recherches sur l'autonomie prolétarienne. Adresse postale : Marco MAIOLANI C.P. 4046 20100 MILANO

(2) Voir à ce sujet le numéro de novembre 1975.

L'introduction de la chaîne d'assemblage est étroitement liée à celle de la journée de huit heures : désormais, l'ouvrier ne pouvait pas supporter plus longtemps la tension nerveuse et l'usure physique résultant de la parcellisation du travail, de l'accroissement des cadences et de la pollution.

Le développement de la grande ville avec l'augmentation des temps de transport qui en résulte, et d'autre part les difficultés d'adaptation à la discipline d'usine, sont les facteurs qui ont donné une place centrale, pour les ouvriers, à la préoccupation de réduire davantage la durée du travail.

En Italie, cette réduction a été poursuivie à travers deux types de lutte distincts :

- l'une, dirigée essentiellement par les syndicats, vise au remplacement de la semaine de 44 heures par celle de 40 heures, ou même moins pour certaines catégories ;
- l'autre, semi-spontanée, s'est affirmée sous des formes, des modalités et des périodicités diverses selon les usines, par une pression qui s'exerce essentiellement à travers l'absentéisme, lié à une force plus grande dans les négociations collectives et à la nouvelle organisation de la sécurité sociale.

Etant donné que l'absentéisme a été et reste, malgré la crise, la forme la plus répandue de l'action prolétarienne en matière de durée du travail, il convient d'en dire quelques mots :

- ce comportement est avant tout celui des jeunes ouvriers des grandes usines, dont il exprime l'impatience et la combativité face à l'organisation du travail. Il est donc beaucoup plus difficile de le pratiquer, par exemple, dans les petites usines où le paternalisme patronal et l'idéologie productiviste sont plus forts ;
- on doit dire, par ailleurs, que bien qu'il représente une forme importante de l'action ouvrière, il a des conséquences contradictoires au niveau de l'organisation. Pour s'absenter, les ouvriers doivent établir une organisation informelle, mais une fois absents ils se trouvent isolés dans les quartiers et en pratique mènent une existence individuelle. Il est courant, par exemple, que l'absentéisme soit lié à un double emploi (voir Alfa-Roméo) ou qu'il isole de l'atelier les ouvriers qui le pratiquent de manière spontanée, donnant ainsi prise à la répression patronale.

On n'entend pas par là mettre en avant une argumentation "productiviste", vu que de toute évidence le refus par les ouvriers de la discipline de l'usine ne s'exprime pas selon des schémas pré-établis, mais se conforme aux rapports de force exprimés par la classe au niveau local et même, bien souvent, individuel ; notre objectif est de préciser les limites de l'absentéisme. Cette forme d'action ne doit pas, en fait, être confondue avec le refus du travail salarié, refus qui ne peut s'exprimer que dans l'usine, de manière collective, et de la part de tout le prolétariat.

Ouvrir aujourd'hui un débat sur la réduction de la durée du travail est important précisément dans la mesure où les capitalistes tendent à rétablir la discipline dans la production, à favoriser le double emploi et à ne faire aucune concession sur le salaire et la durée du travail ; mais c'est justement l'importance du sujet qui doit nous conduire à combattre toutes les manières équivoques et simplistes de poser la question, et c'est pourquoi il nous semble opportun d'émettre quelques appréciations sur la proposition que certains camarades ont présentée dans ce domaine.

Sous le titre "35 x 40" les Collectifs Politiques Ouvriers (Rosso) de Milan ont proposé à l'Autonomie Organisée une "initiative" politique générale" (1) en vue de la réduction de la durée du travail à 35 heures (payées 40) et demandé que ce thème joue un rôle central dans notre activité au cours des prochains mois. Les raisons qui conduisent les C.P.O. à proposer cet objectif sont au nombre de deux :

- "d'abord et avant tout parce que c'est un objectif juste. Il correspond aux intérêts immédiats des ouvriers en tant que force de travail, dans la mesure où il répond de manière adéquate à l'utilisation capitaliste de la crise, tout entière tendue vers l'accroissement de la productivité du travail (autrement dit, à la réduction et au contrôle de sa mobilité et de son coût) ..."
- "En second lieu, parce que il comporte également un fort contenu anti-réformiste".

En premier lieu, il faut dire que les ouvriers se fixent des objectifs, non parce qu'ils sont "justes", mais parce qu'ils ont la force de les mettre en application, et à la limite de les imposer aux organisations réformistes. Ce qu'il convient de montrer, par conséquent, ce n'est pas qu'un objectif est correct ou utile pour les ouvriers - bien des objectifs présentent cette caractéristique, depuis la plus petite augmentation des salaires jusqu'à la révolution sociale - mais de quelle manière il serait possible de l'atteindre. En second lieu, aucun objectif intermédiaire n'est en soi anti-réformiste, vu qu'il doit être atteint au sein des structures capitalistes. Une lutte ouvrière ne devient anti-réformiste que dans la mesure où elle démolit effectivement le contrôle exercé par les syndicats et les partis "ouvriers".

Concrètement, l'objectif proposé n'est qu'un aspect du regroupement de la gauche ouvrière des grandes usines de la métallurgie, frappées ces temps derniers par la réorganisation et les attaques patronales. De ce point de vue, il s'agit d'une proposition importante et utile au débat et à l'action de classe, notamment dans la mesure où elle s'oppose à la logique productiviste du syndicat. Lorsqu'au contraire on propose comme objectif général de la classe les 35 heures payées 40 c'est, par rapport aux fins que l'on vise, trop ou trop peu.

(1) Les passages entre guillemets sont extraits du texte des C.P.O.

Trop parce que, si l'on considère les forces que l'Autonomie Ouvrière Organisée peut actuellement mobiliser, les difficultés qu'affronte le mouvement ouvrier dans son ensemble, la désagrégation du comportement ouvrier résultant de la coexistence d'objectifs différents, qui vont de la défense de l'emploi à la lutte contre le travail saisonnier, il s'agit d'un objectif qui ne peut donner lieu qu'à une "propagande" de type idéologique, totalement coupée des luttes réelles qui sont en cours et auxquelles participent les organismes autonomes.

Trop peu parce que, face à une attaque capitaliste aussi globale, cette proposition n'identifie qu'un seul aspect, très difficile à généraliser. Que signifient en fait 35 heures payées 40 ? Qu'elles seraient payées au prix actuel de 40 heures ? Mais alors ce sont les heures supplémentaires, nécessaires à la survie, qui se chargeront d'annuler l'objectif lui-même. Ou bien prétend-on ainsi donner un emploi aux chômeurs ? Mais face à la réorganisation actuelle la riposte prolétarienne devra être beaucoup plus organisée pour aboutir à des résultats concrets. Au fond, alors, la signification réelle de cet objectif, ce serait le célèbre mot d'ordre "travailler moins pour vivre mieux". Mais dans ce cas, il est parfaitement inutile d'enfermer de force de mot d'ordre dans le cadre d'une revendication centrale, il s'agit plutôt de faire face aux mille formes de lutte qui visent cet objectif.

C'est justement dans cette vision propagandiste que se situe l'idée d'en arriver à la constitution de "Comités pour les 35 heures". Ces comités qui devraient regrouper ouvriers et chômeurs, surgir dans les usines et les quartiers, autour desquels on organiserait "des maisons de jeunes, des centres de consultation féminins etc." semblent ressusciter le vieux rêve de l'organisation du mouvement à coups de mots d'ordre.

En fait, on ne définit pas les rapports possibles entre les "comités pour les 35 heures" et les "comités d'atelier". Il est clair qu'avec les premiers on en revient à la logique de l'objectif général, alors que les seconds devraient être, au moins en tant que projet, un aspect de l'organisation de l'intervention au niveau de chaque activité productive. D'où le risque que les comités d'atelier, au lieu d'être les noyaux constitutifs de l'autonomie organisée, deviennent une caisse de résonance pour des organismes prétendument supérieurs. On risque d'autre part de confondre le comité d'atelier avec n'importe quelle autre organisation fonctionnant au niveau de l'atelier (commission fé... , groupe de jeunes etc.) : or le premier doit être une cellule de l'organisation de classe, alors que les seconds ne peuvent fonctionner que comme des aspects spécifiques de secteurs particuliers de la classe.

C'est aussi à une logique propagandiste que se ramènent les appréciations portées par les C.P.O. sur le "compromis historique" (1) et sur la réorganisation :

(1) N. d. T. Formule stalino-réformiste visant à faire participer le P.C.I. au gouvernement, à travers une alliance avec la démocratie chrétienne.

"L'urgence qui nous pousse à agir immédiatement sur le terrain de l'organisation et de la lutte autour de cet objectif résulte d'une considération très imple : la phase politique de la réorganisation et de la restructuration capitaliste du pouvoir s'avance à marches forcées vers une conclusion au niveau de la production et des institutions. Entre les élections régionales et les conventions collectives de la fin de l'année, le capital a décidé d'en finir ; la réorganisation trouvera dans le compromis historique sa forme politique adéquate, du point de vue de l'étouffement des luttes, de leur contrôle par l'intérieur, de la répression de toute alternative ouvrière et révolutionnaire. Dès maintenant, le processus d'étouffement des luttes risque de devenir irréversible. C'est pourquoi il s'agit de commencer tout de suite en misant, tant que c'est encore possible, sur le regroupement le plus large et sur l'initiative la plus large et la plus défendable dans l'immédiat. Certes, il ne faut pas se faire d'illusions : face à un mouvement qui attaque de manière aussi décidée un des points cruciaux de la réorganisation et de sa forme politique (le compromis historique) les patrons et les forces désormais associées au pouvoir (syndicats et partis du mouvement ouvrier) mettront en oeuvre tout leur potentiel de contre-attaque et de division. Ceci fait désormais partie de l'expérience des masses : le problème n'est pas de vouloir éviter dans tous les cas de répondre au terrorisme des patrons, mais de répondre à l'aide de tous les instruments possibles dans le cadre d'un soutien de masse".

Ce passage contient toute une vision catastrophique de la situation qu'affronte la classe ouvrière : il semble que ce soit seulement aujourd'hui que les syndicats et le P.C. soient devenus contre-révolutionnaires ; une thèse de ce genre, bien qu'elle soit compréhensible, venant de camarades sortis de la gauche syndicale depuis à peine plus d'un an, est totalement fautive. Le réformisme a toujours été une des armes du capitalisme, le P.C. et les syndicats visent le compromis historique, non parce qu'ils abandonnent les intérêts de la classe mais parce que le compromis historique représente aujourd'hui la seule possibilité d'accéder au pouvoir pour eux qui n'ont jamais défendu les intérêts de la classe. Bien sûr, les réformistes prennent des virages tactiques, adoptent des positions plus ou moins dures etc., mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Un réformisme dur est aussi étranger aux intérêts de la classe qu'un réformisme conciliateur, dans la mesure où ce qui est décisif ce n'est pas la violence mais la pratique que l'on représente et les fins que l'on poursuit. Dans la mesure où le mouvement ouvrier officiel cherche à enfermer le prolétariat dans la défense d'une forme d'exploitation (le capitalisme progressiste, ou à la limite le capitalisme d'Etat) sa façon de combattre l'autre forme (le capitalisme arriéré et privé) est un facteur tactique. Ce fait est parfaitement confirmé par l'expérience de ces dernières années : c'est ainsi qu'en juillet 1960 (1) le P.C. et les syndicats n'ont eu aucune difficulté à mobiliser la rue, d'une manière que certains imbéciles considèrent comme insurrectionnelle, pour soutenir leur action parlementaire.

(1) N. d. T. Il s'agit des manifestations violentes, marquées par des affrontements avec la police, qui avaient empêché la tenue à Gênes d'un congrès néo-fasciste.

Il ne s'agit pas de nier que le réformisme soit sujet à des contradictions résultant de la pression de sa base ouvrière, notamment au niveau du syndicat, mais son orientation fondamentale lui est donnée par sa structure organisationnelle elle-même, et par les rapports sociaux qu'il développe, et par conséquent la tactique révolutionnaire ne peut ni ne doit la surestimer au détriment du comportement réel de la classe, qui doit être notre référence principale. La surestimation de la crise est directement liée à celle du rôle que peut jouer l'autonomie organisée : il semble presque qu'il revienne aux révolutionnaires de sauver la classe de la situation où elle se trouve embourbée. C'est là une vision totalement déformée de la lutte de classe : ce ne sont pas les révolutionnaires qui inventent les formes de lutte, c'est la classe dans son ensemble ; et ce n'est pas une lutte "juste" qui détermine la situation.

Mais c'est la dernière partie du texte qui traite des implications les plus profondes en matière d'organisation :

"Certes, il est vrai qu'aujourd'hui les ouvriers ont, paradoxalement peur de leur propre force ; ils savent où elle commence, en connaissent l'énorme potentiel et le caractère explosif, mais ne savent où elle peut aboutir en l'absence d'une organisation politique générale de la classe, et par suite ils la craignent en partie. Mais la lutte pour les 35 heures n'est pas un saut dans le noir : c'est au contraire un défi lancé au réformisme, une ligne tendancielle fondée sur les besoins les plus essentiels de la classe ouvrière, une division radicale entre le camp qui lutte contre l'exploitation et le camp qui cherche à mieux l'organiser !"

On pourrait ironiser sur les cours de lecture de la pensée que les camarades ont suivis pour connaître l'opinion de la classe ouvrière, mais ce n'est pas là le problème. Soutenir que les ouvriers connaissent leur propre force mais ignorent où elle peut les conduire, c'est soit énoncer une évidence - si l'on entend pas là que dans une société capitaliste les ouvriers n'ont pas une vision claire, et parfois aucune vision, d'une organisation communiste de la production - soit, et nous pensons qu'en l'espèce c'est le cas, tenter nettement de justifier le rôle d'un groupe dirigeant. La force ouvrière ne serait qu'une force brutale qui devrait être dirigée par quelqu'un, la fameuse "organisation politique générale". Il nous semble que les camarades jouent un peu sur les mots : un léniniste orthodoxe l'appellerait "parti révolutionnaire", sans tant de circonlocutions. La seule différence entre cette organisation et les partis classiques est que ceux-ci se proposaient comme force dirigeante clairement structurée, alors que celle-là voudrait un peu jouer le rôle de l'étincelle qui met le feu à la prairie, encore que de toute évidence l'opération ne réussisse pas à tous les coups, peut-être du fait que l'étincelle est jetée un jour de pluie. Le spontanéisme de type maolste ne fait que reposer, année après année, ses thèses, avec une monotone insistance, en découvrant à chaque fois "l'objectif révolutionnaire" (salaire garanti, appropriation, 35 x 40 etc.). Il est évident que les camarades des C.P.O. entendent s'obstiner sur la voie qui a conduit Lotta Continua au néo-réformisme le plus ouvert. Et la réalité de ce danger est confirmée par le fait que ces coordinations "par objectifs" ne font qu'attirer, telles des mouches sur du miel, tous les petits groupes d'extrême gauche ; de même que la Coordination pour l'autoréduction a vu se présenter les staliniens du FARP et consorts, celle des 35 heures risque d'avoir la participation des trotskystes de la IV^e Internationale.

Encore une fois le caractère extrémiste de l'objectif est lié à l'opportunisme en pratique, qui est évident vu que tout le monde sait quelle est la ligne de la IV^e : créer sa propre petite tendance de gauche au sein du syndicat, dans le plus vieux style bolchévik.

Nous sommes certains qu'en présentant leur proposition les camarades des C.P.O. poursuivent les fins les plus louables, et la critique que nous en avons faite ne cherche donc pas à limiter la discussion des problèmes réels que soulève cette proposition elle-même ; mais cette discussion doit se dérouler sur le terrain de l'autonomie, c'est-à-dire de la confrontation des luttes réelles, d'interventions réellement menées, d'expériences militantes, aussi diverses qu'elles soient.

Il faut en somme se décider à abandonner l'illusion de pouvoir résoudre les problèmes à coups de slogans et de "comités". La ligne juste de la réduction de la durée du travail, de l'auto-réduction de la production, de la défense du salaire indépendamment de la productivité, il s'agit de la faire passer dans les luttes, en identifiant dans chaque cas les objectifs qu'il est possible d'atteindre et en établissant ainsi une confrontation utile et une collaboration autre qu'occasionnelle.

"Collegamenti n° 7"

Les textes publiés dans "Lutte de Classe" sont élaborés et discutés collectivement lors des réunions du G.L.A.T. Ces réunions - ouvertes à tous ceux qui sympathisent avec nos positions - ont lieu tous les jeudis à 19 h 30.

Le lieu de réunion sera communiqué sur demande adressée à notre boîte postale.

Au programme des prochaines réunions figurent notamment les sujets suivants :

- Le rôle de l'Etat dans le capitalisme de marché
- Les problèmes de la santé
- Les origines du système de production actuel (recherche historique sur la crise de la 1^{ère} moitié du 20^e siècle et l'introduction du taylorisme et du travail à la chaîne).

Adresse postale : Renée TOGNY
B.P. 620.09 - 75241 PARIS CEDEX 09
SANS AUTRE MENTION